

Obtention des autorisations requises pour l'acquisition du contrôle de SYSTRAN par CSLI

Paris, le 2 avril 2014

SYSTRAN et CSLI annoncent l'obtention des autorisations administratives au titre du contrôle des investissements étrangers, en France et aux Etats-Unis, pour l'acquisition du contrôle de SYSTRAN par CSLI annoncée le 20 décembre dernier.

Conformément au contrat de cession d'actions conclu le 20 décembre dernier, CSLI acquerra l'intégralité des actions SYSTRAN détenues par Dimitris Sabatakakis¹, Guillaume Naigeon², Denis Gachot, Jean Senellart, Charles-Eric Boscals de Réals³, Valfinance et SOPI, représentant environ 35,71 %⁴ du capital de Systran, au prix de 5 euros par action, pour un montant total d'environ 15,7 millions d'euros. Il est prévu que la cession de bloc soit réalisée à la fin du mois d'avril.

Comme annoncé, et conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CSLI déposera, dans les jours suivant le règlement-livraison du bloc d'actions ainsi cédé, un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions au prix de cession du bloc, soit 5 euros par action. L'initiateur se réservera le droit de mettre en œuvre un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires de SYSTRAN ne représentent, à l'issue de l'offre publique d'achat, pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de SYSTRAN.

Le projet d'offre publique d'achat restera soumis au contrôle de l'Autorité des marchés financiers. Il est rappelé que le cabinet Sorgem Evaluation a été nommé en qualité d'expert indépendant, à l'effet de rendre une attestation d'équité sur l'offre qui figurera dans le projet de note en réponse de SYSTRAN.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des principaux acteurs mondiaux des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 60 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 45 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

¹ Directement et via une société que Dimitris Sabatakakis, Président-Directeur Général de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté ses actions SYSTRAN.

² Directement et via une société que Guillaume Naigeon, membre du Conseil d'Administration de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté certaines de ses actions SYSTRAN.

³ Denis Gachot, Jean Senellart et Charles-Eric Boscals de Réals sont membres du Conseil d'Administration de SYSTRAN.

⁴ Soit l'intégralité de leurs actions existantes, correspondant à 35,71 % du capital de SYSTRAN, et les actions à créer par l'exercice de leurs options de souscription d'actions, soit au total 37,88 % du capital sur une base entièrement diluée.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis). SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr.

A propos de CSLI

Fondée en février 1995, la société CSLI est leader en logiciels et services de traduction sur le marché coréen. Elle offre des solutions et des services de traduction, y compris la traduction de documents et la traduction automatique en ligne pour divers organismes gouvernementaux, entreprises et particuliers.

La technologie de pointe dont dispose CSLI ainsi que ses ressources linguistiques accumulées lui permettent de mieux servir sa clientèle. En particulier, les moteurs de traduction haut de gamme de CSLI offrent une traduction en temps réel et bidirectionnelle dans de nombreuses langues dont le coréen, le japonais, le chinois et l'anglais.

CSLI se consacre au développement de solutions de traduction variées afin de rendre le monde plus interconnecté et prévoit d'étendre sa présence sur le marché mondial de la traduction.

Le siège de CSLI est situé à Séoul, en République de Corée, et le groupe intervient notamment aux États-Unis, en Chine et en France.

Pour plus d'informations, consultez www.csli.co.kr.

Contact

Dimitris SABATAKAKIS, Président-Directeur Général
Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : sabatakakis@systran.fr

Vous pouvez télécharger ce communiqué de presse sur :
<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiques-de-presse>